

# Concours des jeunes ambassadeurs/ambassadrices 2019-2020

## « Versailles 1919 : gagnez la paix ! »

Organisé par la direction des Archives diplomatiques  
et le rectorat de l'académie de Nantes

*Inscriptions jusqu'au 5 novembre 2019 / remise des productions jusqu'au 14 février 2020*

## Nantes - Lycées et lycées professionnels

### Objectifs pédagogiques

- Développer les pratiques pédagogiques pluridisciplinaires
- S'entraîner à la prise de parole en public
- Acquérir des compétences transversales

Par exemple, les disciplines suivantes peuvent être impliquées :

- **Histoire** : étudier et contextualiser des documents historiques pour en faire une synthèse, élaborer un discours s'appuyant sur des faits historiques précis et respectant le contexte historique.
- **Lettres** : éloquence, théâtre, argumentation, plaidoirie.
- **Langues vivantes** : le discours de l'ambassadeur, selon le pays choisi, peut se faire dans sa langue nationale (anglais, italien - prévoir dans ce cas une traduction) ; quelques interactions avec l'auditoire peuvent se faire en langues étrangères lors de l'adresse.

### Forme du concours

#### Etape 1 : travail préalable en classe ou en autonomie

Les documents sélectionnés sont issus de fonds d'archives conservés aux Archives diplomatiques et s'organisent en trois volets :

##### a) Les prémices du traité de Versailles

**Doc. 1.** Télégramme de l'ambassade de France à Londres au MAE sur la demande d'armistice des trois Empires ennemis et les contacts entre Allemagne et Etats-Unis, 6 octobre 1918 (378PO/G/38).

*Demande d'armistice de l'Allemagne, l'Autriche et la Turquie. Evocation d'un contact entre l'Allemagne et les Etats-Unis, au cours duquel l'Allemagne aurait accepté tous les points de W. Wilson.*

**Doc. 2.** Envoi par le MAE d'une traduction des principes de Wilson (8 janvier : 14 points, 11 février et 27 septembre 1918) (378PO/G/38).

*Grands principes de Wilson résumés dans une langue claire et accessible (liberté commerce, respect nationalités, ...).*

### **b) La négociation du traité**

**Doc. 3.** Transcription du discours du président Raymond Poincaré à l'ouverture de la Conférence de la paix, 18 janvier 1918 (378PO/G/337).

**Doc. 4.** Procès-verbaux de la séance 21 : exposé des revendications territoriales de la Pologne aux dépens de l'Allemagne par M. Dmowski, membre la délégation polonaise, 29 janvier 1919 (378PO/G/337).

**Doc. 5.** Procès-verbaux du Conseil suprême (séance 30), 7 février 1919 (378PO/G/337).

*Opposition autour de la question des clauses de l'armistice, entre W. Wilson qui souhaite garantir la paix et la croissance économique de l'Allemagne, G. Clémenceau qui souhaite empêcher à tous prix le réarmement de l'Allemagne, et Lloyd George très méfiant. Les passages sélectionnés illustrent parfaitement l'état d'esprit des grandes puissances.*

### **c) L'application et l'exécution du traité**

**Doc. 6.** Télégramme de l'ambassadeur de France à Vienne sur les manœuvres de la propagande allemande en vue de la révision du traité de Saint-Germain-en-Laye, 23 janvier 1920 (378PO/G/327).

*L'ambassadeur décrit les manœuvres de la propagande allemande en vue de la révision des traités de Versailles (art. 80) et de St Germain (art. 88) sur l'Anschluss. Cette propagande laisse entendre que les articles garantissant l'indépendance de l'Autriche pourraient être révisés. L'ambassade à Vienne dément ces rumeurs et joint une copie de la note communiquée aux journaux.*

**Doc. 7.** Télégramme de l'ambassadeur de France à Berlin sur les critiques du démocrate allemand Dernburg contre le traité de Versailles et ses conséquences, 6 novembre 1920 (83PO/B/575).

*Charles Laurent, ambassadeur à Berlin depuis juin 1920, avertit le MAE de l'attaque du démocrate Dernburg contre le traité de Versailles. Ce dernier explique qu'il faut recourir à la SDN pour obtenir une révision du traité conforme au 14 points. Explique aussi comment depuis 1 an ce traité a réduit l'Allemagne à un état de misère. Il fait le procès de la France qui impose trop de barrières économiques à l'Allemagne (notamment dans le cas de la Haute-Silésie) et de l'Angleterre pour ses restrictions navales et fluviales.*

**Doc. 8.** Télégramme de l'ambassadeur de France à Vienne sur la déclaration du nouveau chancelier autrichien à propos de l'aide de l'Entente pour son pays, 24 novembre 1920 (83PO/B/509).

*Le nouveau chancelier a déclaré que l'Autriche comptait sur l'Entente et ainsi que sur son adhésion à la SDN pour son relèvement, qui permettrait de « remplir loyalement les obligations du traité ». L'ambassadeur de France est en accord avec cette position car une Autriche indépendante économiquement découragerait les vellétés d'Anschluss.*

## Etape 2 : rédiger le discours d'un ambassadeur

**29 juin 1919 : vous êtes ambassadeur de l'une des puissances de l'Entente et vous défendez dans votre discours les clauses du Traité de Versailles pour garantir la paix future.**

Le discours, en français, en anglais ou en italien, ne doit pas excéder 5mn lors de son oralisation. Sa version écrite est transmise pour la sélection du concours. La finale permettra aux élèves de le mettre en scène.

### Modalités pratiques

#### ➤ Inscriptions jusqu'au 5 novembre 2019

Par messagerie : [archives.cadn@diplomatie.gouv.fr](mailto:archives.cadn@diplomatie.gouv.fr). Seuls les travaux de groupes sont possibles (de 2 à 5 élèves). Les professeurs peuvent inscrire une classe entière ou des groupes d'élèves. Les élèves peuvent aussi s'inscrire directement s'ils le souhaitent.

#### ➤ Préparation au concours

Un stage dédié au concours et consacré à l'éloquence sera proposé aux enseignants de l'académie de Nantes, au CADN, dans le cadre du plan académique de formation. Inscriptions à partir de juin 2019.

#### ➤ Travail aux Archives diplomatiques

Les élèves sont invités à découvrir les Archives diplomatiques pendant la préparation de leur production. Les séances, sur une demi-journée, comprennent la visite des coulisses des archives (une heure), suivie d'une séance de travail dirigée par l'enseignant (une à deux heures). Un archiviste est présent pour répondre aux questions des élèves. Ceux-ci peuvent également approfondir le travail en menant des recherches en salle de lecture, sur leur temps libre.

Les séances doivent être réservées au moins un mois à l'avance : 40 élèves maximum, accompagnés par deux enseignants - un seul accompagnant si groupe de moins de 25 élèves. Chaque participant doit être muni d'une pièce d'identité, le voyage est à la charge de l'établissement.

#### ➤ Remise des productions jusqu'au 14 février 2020

Envoyer à [archives.cadn@diplomatie.gouv.fr](mailto:archives.cadn@diplomatie.gouv.fr) le texte du discours, au format Word, en indiquant dans le document le nom du lycée, la classe et les noms des élèves. Si le discours est rédigé dans une langue étrangère, joindre sa traduction en français.

#### ➤ Pré-sélection début mars 2020, finale en avril 2020

Les groupes présélectionnés se produiront à Nantes devant un jury composé de diplomates, d'historiens et d'enseignants. Les lauréats seront invités à Paris par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

## Recommandations pour les élèves

### ➤ Rédaction du discours

Le jury est attentif, pour la sélection des finalistes, aux qualités de fond et de forme des textes proposés par les élèves. La cohérence historique, l'effort d'exploitation et d'analyse des documents du dossier d'archives, les apports d'informations et d'arguments prennent une part importante dans l'évaluation des textes. La qualité littéraire et rhétorique, la logique de l'argumentation et la force de conviction sont tout aussi importantes. On veillera aussi à éviter les anachronismes, qu'il s'agisse du vocabulaire employé ou des concepts et idées développés, puisqu'il s'agit d'incarner le point de vue d'un diplomate à une époque précise. Enfin, on proscritra les néologismes et l'on veillera à la qualité de l'orthographe et de la syntaxe.

### ➤ Finale

Les groupes sélectionnés pour la finale prononcent et mettent en scène le discours tel qu'il a été soumis au jury, sans coupe ni addition. Le partage de la parole et la mise en scène sont libres, mais il ne s'agit pas d'une pièce de théâtre : on évitera donc les effets trop appuyés, qui ne correspondent pas à l'exercice diplomatique. Il n'est pas nécessaire d'apprendre le texte par cœur : les candidats pourront utiliser le texte imprimé, sans toutefois que l'exercice ne devienne une simple lecture.

Le jury est particulièrement sensible à la fluidité, à l'intelligibilité du discours, et à l'articulation. On veillera à ce que la diction ne soit pas trop rapide, à trouver la bonne intonation, à parler assez fort et à utiliser le micro. Le temps imparti (5 minutes au maximum) devra être respecté. Le jury appréciera aussi la force de conviction des candidats, la crédibilité de leur propos, leur capacité à habiter la fonction diplomatique, ainsi qu'une bonne répartition de la prise de parole dans le groupe.